

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

CHANGEMENT DE DOMICILIATION

ADMINISTRER SON CLUB

→ Changement de titre ou de dénomination sociale

Le **titre** ou la **dénomination sociale** sont des éléments constitutifs de votre association. Toute modification doit impérativement être **officialisée auprès des administrations compétentes et déclarée à la FFBB**. Ces démarches n'ont aucun effet sur les droits administratifs et sportifs du club.

Fiche FFBB →



→ Changement de domiciliation

La **domiciliation du siège social**, au regard des règlements de la FFBB, définit le rattachement territorial d'un club à un Comité Départemental. Il est **obligatoire d'officialiser le changement auprès des administrations et des organismes publics et la FFBB**.

Fiche FFBB →

